

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/2358/Add.1
1 March 1965

Limited Distribution

CONTRACTING PARTIES
Twenty-Second Session

PARTIES CONTRACTANTES
Vingt-deuxième session

PROVISIONAL AGENDA

Addendum

The following items should be added to the provisional agenda set out in document L/2358.

Item 40: Arab Common Market

The Government of the United Arab Republic has transmitted, for consideration by the CONTRACTING PARTIES under Article XXIV, the text of the Agreement for Economic Unity Among Arab League States, dated 6 June 1962, and Decisions and Recommendations of the Council of Arab Economic Unity, dated 13 August 1964. Copies of these texts are being prepared for distribution.

Item 41: Ceylon - Temporary duty increases

The Government of Ceylon has requested an extension for two years of the Decision of 15 November 1962 (11S/60).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Addendum

Les points suivants doivent être ajoutés à l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote L/2358.

Point 40: Marché commun arabe

Le gouvernement de la République arabe unie a transmis pour examen par les PARTIES CONTRACTANTES, au titre de l'article XXIV, le texte de l'Accord du 6 juin 1962 en vue de l'unité économique entre les Etats de la Ligue arabe et celui des Décisions et Recommandations datées du 13 août 1964 du Conseil de l'Unité économique arabe. Des exemplaires de ces textes sont en cours de préparation en vue de leur distribution.

Point 41: Ceylan - Majorations temporaires de droits de douane

Le gouvernement de Ceylan a demandé que la Décision du 15 novembre 1962 (Suppl. n° 11, page 61) soit prorogée pour une durée de deux ans.

